



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE.
CANTON DE CERGY NORD.
TELEPHONE : 01 34 42 10 05
FAX : 01 34 42 14 91
E.MAIL : MAIRIE.BOISSY-LAILLERIE@wanadoo.fr

MAIRIE DE BOISSY L'AILLERIE 95650

MEDIATHEQUE MUNICIPALE REGLEMENT INTERIEUR

17 bis rue Veuve Quatremain

95650 BOISSY L'AILLERIE

Tél. : 01 34 66 96 05

Courriel : bibliotheque.boissy-laillerie@orange.fr

Site : <http://mediathequeboissylaillerie.jimdo.com/>

I – HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **LUNDI 16h – 18h**
- **MARDI 16h - 18h**
- **MERCREDI 16h – 18h**
- **JEUDI 16h -18h**
- **SAMEDI 10h - 13h**

Ces horaires pourront éventuellement faire l'objet de modifications pour tenir compte des besoins.

II - ACCES

L'entrée et la consultation des documents sont **libres et gratuites**.

III - INSCRIPTION

L'inscription est gratuite pour toute personne **habitant ou travaillant** à Boissy l'Aillierie.

Les personnes ne répondant pas à ces conditions acquitteront un **droit annuel de 10 Euros par famille**.

Pièces à présenter à l'inscription :

- une pièce d'identité
- un bordereau d'inscription **rempli et signé par le titulaire** ou par la **personne responsable pour les mineurs**.

IV - PRET ET RETOUR DES DOCUMENTS

Quota d'emprunt par lecteur : 6 documents

Durée du prêt : 3 semaines (vacances non comprises)

Il est possible de prolonger **1 fois la durée d'un prêt**.

Les retards feront l'objet **d'un rappel**.

V – POSTE INTERNET

- La consultation, ouverte à tous, est équipée du contrôle parental.
- En cas d'affluence, l'utilisation sera limitée à 30 minutes.

VI – RESERVATION

- Le lecteur a la possibilité de réserver jusqu'à 3 documents.

VII - NON RESTITUTION DES LIVRES EMPRUNTES

La non restitution des documents empruntés fera l'objet **d'une demande de remplacement** ou de **remboursement**.

VIII- ASSURANCE

La commune décline toutes responsabilités en cas de vol, de détérioration ou de perte d'objet personnel dans l'enceinte de cet équipement communal.

Les enfants sont sous la responsabilité des parents, y compris lors des animations organisées par la médiathèque.

Les enfants de moins de 5 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

IX - RECOMMANDATIONS

Il est interdit de **FUMER, BOIRE ou MANGER**, et les **ANIMAUX** ne doivent pas pénétrer dans la bibliothèque.